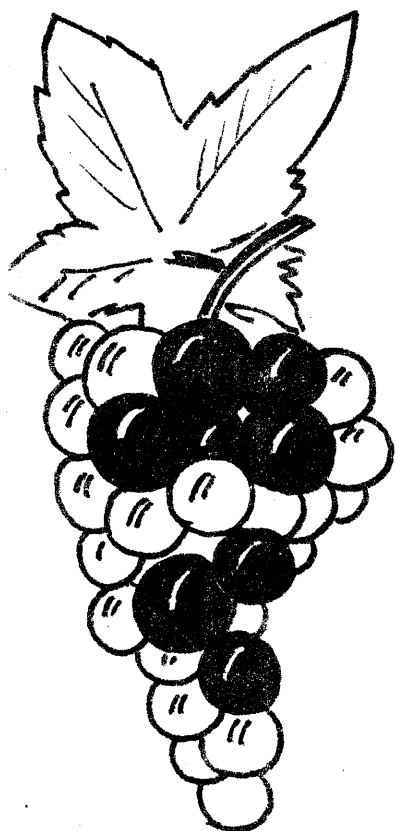


LES

MESNEUX



N° 2

OCTOBRE 1977

MAIRE

Monsieur BROUCKAERT Maurice
Président de toutes les Commissions

1er ADJOINT

Monsieur JACQUINET Jean Guy
(Finances, eaux, rouillat, fêtes)

2ème ADJOINT

Monsieur LEVASSEUR Jean-Claude
(Information, Urbanisme bâtiments communaux, fêtes)

CONSEILLERS :

Monsieur ANCIANT Daniel
(Chemins, urbanisme bâtiments communaux)

Madame BOUGY Marie-Louise
(Fêtes, listes électorales)

Monsieur FERRY Alfred
(District, chemins, écoles, sycom)

Monsieur LABART François
(École Maternelle, finances, information, fêtes)

Madame LAIRE Claudine
(Ecoles, finances, fêtes)

Monsieur LEROY Maurice
(Eaux, chemin, hygiène)

Monsieur MARTIN Jean-Michel
(Urbanisme, bâtiments communaux, Information, fêtes)

Monsieur TROUSSET Jackie
(Sycom, syem, listes électorales, fêtes).

LES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 18 AOUT 1977: chemin de SACY.

DELIBERATION: attendu que le chemin de SACY a été viabilisé avec l'accord de l'Association foncière, que des constructions nouvelles existent des deux côtés et que la commune est prête à réaliser la construction de la route, le Conseil municipal demande à l'Association foncière de lui céder la partie de chemin lui appartenant.

Comptes des Percepteurs: 199054,25 Francs.

Demande de subvention pour l'Association départementale des parents de l'enseignement public: refusée.

LE 27 SEPTEMBRE 1977: PRESENTATION DU PLAN DE CONSTRUCTION

ROUTE DE JOUY

Le plan présenté par Monsieur TRIOLET représente un avant projet de la zone de lotissement qui se situe dans le triangle: rue de Jouy, chemin des Tuillots et rue de la Charme.

Le permis de construire sera demandé pour une parcelle de 1 ha, située à côté de la propriété de Monsieur HUET et comprendra 15 maisons sur des parcelles de 500 m² environ.

Le Conseil municipal demande que le promoteur participe à la viabilité qui sera assurée (après avis favorable) de la manière suivante: Eau potable: branchement sur la canalisation de la rue Entre Deux Villes.

Electricité: en aérien, par le chemin des Tuillots et branchement à l'entrée du village.

Tout à l'égout: sous le chemin des Tuillots en entier.

Ces possibilités permettront aux riverains de se rebrancher sur les canalisations neuves. (ou de se raccorder au Tout à l'égout.)

LE PLAN DE CE LOTISSEMENT SERA PRESENTE DANS CE JOURNAL.

COMMISSION DES CHEMINS: Des contacts ont été pris avec l'Association foncière au cours d'une réunion le 23 septembre au sujet de la cession de la rue de Sacy. (à suivre)

COMMISSION ECOLE MATERNELLE: réunie le 4 octobre à VILLEDOMANGE afin d'analyser la situation budgétaire du regroupement pédagogique.

Au sujet de l'école maternelle à LES MESNEUX: rien de nouveau.

ELEMENTS DE LA PREVENTION DES ACCIDENTS

Prévention des accidents à la maison

A la maison les principaux risques sont constitués par le feu, le gaz et l'électricité, mais il en est d'autres.

LE FEU :

Bien des brûlures et des asphyxies pourraient être évitées avec un minimum de précautions:

- ne faites pas prendre votre feu avec de l'essence.
- faites ramoner votre cheminée tous les ans.
- ne fumez jamais au lit; si vous venez à vous endormir, votre cigarette mettra le feu.
- ne fermez jamais complètement la clé de tirage de votre poêle et, s'il est installé dans votre chambre, entrouvrez la fenêtre, la nuit.
- laissez ouvertes les portes de votre garage si vous faites tourner le moteur de votre voiture, ne serait ce que quelques minutes.
- n'achetez que des appareils portant l'estampille de garantie: N.F.-U.F.A.C.D. pour un appareil à combustible solide (Bois et Charbon)
N.F.A.T.M. pour un appareil à combustible gazeux (gaz de ville-butane- propane).
- s'il s'agit d'un appareil de chauffage à combustible liquide: marquez soigneusement et de façon évidente les récipients; vous éviterez les mélanges explosifs.
- s'il s'agit d'un appareil à gaz:
 - . surveillez bien l'état des tuyaux souples qui les alimentent et n'hésitez pas à les changer.
 - . surveillez aussi les veilleuses; si un courant d'air l'éteint, le gaz va s'accumuler et une explosion peut se produire lors du rallumage.
 - . fermez le compteur la nuit ou en cas d'absence prolongée.
 - . prenez garde aux fuites: repérez les en badigeonnant le tuyau suspect avec de l'eau savonneuse; les bulles vous indiqueront l'endroit de la fuite. Ne procédez pas à cette opération avec une flamme nue, allumette ou bougie.

QUE FAIRE DEVANT UN DEBUT D'INCENDIE?

Souvenez vous que le feu se propage très vite. Pour l'éteindre il faut:

- un verre d'eau à la première minute.
- un seau d'eau à la deuxième minute.
- une tonne d'eau à la troisième minute.
- après, on fait ce que l'on peut.....

SI LE FEU VIENT A SE DECLARER CHEZ VOUS :

- ne vous affolez pas mais agissez rapidement.
- s'il n'est pas éteint au bout d'une minute appelez les pompiers.
- en attendant leur arrivée, combattez le feu par tous les moyens.
- fermez les portes et les fenêtres pour éviter les courants d'air.
- si, la nuit, vous êtes surpris par un incendie, n'ouvrez pas brusquement la porte: tâtez la d'abord:
 - si elle est très chaude, n'ouvrez pas: le couloir est en feu.
- ne sautez pas par la fenêtre, faites une corde avec les draps.
- si vos vêtements prennent feu enroulez vous dans une couverture.
- dans un bâtiment en feu longez les murs, le plancher y est plus solide.
- s'il s'agit d'un feu d'automobile, utilisez l'extincteur ou une couverture.
- s'il s'agit d'un feu de cheminée, coupez le tirage; ne bouchez pas le haut de la cheminée.

CLASSEZ VOS PAPIERS

Des archives sans ordre sont des archives inutilisables. Ne rangez pas n'importe quoi n'importe comment. Répertoriés et rassemblés en un même lieu vos papiers peuvent être consultés rapidement. En cas de sinistre ou de déménagement, il est indispensable de pouvoir les emporter sans délai et sans omission.

Un classement doit être pratique et vivant. Les papiers inutiles sont à éliminer. Les autres trouveront place dans les chemises ou les enveloppes, rangées ensuite dans un tiroir spécialement aménagé ou, mieux encore, dans un classeur.

PENDANT COMBIEN DE TEMPS CONSERVER VOS PAPIERS?

A CONSERVER TOUTE LA VIE:

- le livret de famille.
- le livret militaire et les pièces qui le complètent.
- les diplômes universitaires.
- le contrat de mariage.
- les titres de propriété.
- les factures des travaux ou réparations d'importance.
- les testaments.
- les livrets caisse d'Épargne.
- les engagements de location et de baux.
- les polices d'assurances et les preuves de leur résiliation.
- tout ce qui concerne les pensions civiles et militaires.
- tout ce qui concerne la retraite.
- les dossiers médicaux importants et certaines ordonnances.

A CONSERVER TRENTE ANS :

- les quittances et pièces justificatives de paiement de toutes indemnités en réparation d'un dommage.

A CONSERVER DIX ANS :

- les devis et marchés des architectes et des entrepreneurs.

A CONSERVER SIX ANS :

- les déclarations de revenus.
- les copies de renseignements fournis à l'administration des Finances.
- les avertissements du percepteur.
- les preuves du paiement des impôts.

A CONSERVER CINQ ANS :

- les quittances du loyer et de fermage.
- les pièces justificatives du paiement:
 - . des intérêts de toutes sommes dues en vertu de prêts ou autrement.
 - . des arriérages de rente.
 - . de pensions alimentaires.
 - . des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales.
 - . les doubles des bulletins de paie de vos employés émargés par eux.

A CONSERVER DEUX ANS :

- les quittances de primes d'assurances.

A CONSERVER UN AN :

- les certificats de ramonage.
- les factures de transporteurs, la preuve de leur paiement et les récépissés de transport.

A CONSERVER SIX MOIS :

les bulletins de salaire, - les contrats de travail et louages de service (pendant toute la durée du contrat et deux ans après résiliation), - les bons de garantie, - les dossiers scolaires de vos enfants, - les souches des carnets de chèques bancaires et postaux, les talons des mandats et des virements.

ASSOCIATION DE L'AIDE A DOMICILE
EN MILIEU RURAL

En 1970, l'Association de Villedommange, qui depuis plus de 20 ans, oeuvre pour venir en aide aux familles, et **aux personnes âgées** du secteur prend en charge les demandes qui pourraient se faire sentir dans les Mesneux.

Depuis, plusieurs familles en ont bénéficié à des moments difficiles.

L'AIDE FAMILIALE RURALE (A.F.R.) est une personne attachée au service, qui a reçu une formation ménagère et sociale pour pouvoir d'adapter aux problèmes complexes de la famille. Une équipe de responsables bénévoles l'entoure et la soutient.

Chaque responsable de village reçoit ou détecte les besoins, propose les services de l'Association, afin d'aider "les mères de famille en difficultés", dans leurs travaux ménagers. Si nécessaire, l'A.F.R. prend également en main la vie de la maison, surtout lorsque la maman doit être hospitalisée. Elle amène enfin, le réconfort moral et le contact humain qui permettent de maintenir un bon équilibre.

Les personnes et familles désirant le service de l'A.F.R. peuvent d'adresser à Mme Maurice LEROY.

Le service est ouvert à toutes les catégories sociales.

L'AIDE MENAGERE :

dont le service se met en place progressivement, vient apporter un complément de service bien adapté aux personnes âgées dès la retraite.

L'Aide ménagère est une personne travaillant à temps partiel (2, 3 heures à la fois) rémunérée aussi par l'Association et de préférence habitant le village.

Participation financière demandée aux familles et aux personnes âgées aidées diffère suivant les revenus. Elle est réduite aux bénéfices faits à l'occasion des ventes de calendrier, du méchoui de Villedommange et aussi grâce aux subventions municipales, toujours accordée par la Commune des MESNEUX.

De plus, il y a souvent prise en charge par les différentes caisses de Sécurité Sociale ou de retraite.

L'Association se charge de faire les demandes.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser à :

Madame Maurice LEROY,
19, Rue de Reims
Tél : 06.70.55

ETAT CIVIL

- Nous avons appris avec plaisir la naissance de Marianne LABART, le 13/9/1977. A ses Parents, toutes nos félicitations.

ARRIVEES

- Nous avons le plaisir de compter parmi les habitants des MESNEUX, Monsieur et Madame DELIEGE et leurs enfants auxquels nous souhaitons la bienvenue.

GARDERIE D'ENFANTS

- Les familles qui désirent assurer la garde, à leur foyer, de jeunes enfants, le mercredi peuvent le faire savoir à Monsieur BROUCKAERT ou aux Conseillers.

REMERCIEMENTS

- Nous adressons tous nos remerciements aux horticulteurs des MESNEUX qui ont offert la décoration florale du village.

CIRCULATION CANINE

- A la demande de Monsieur le Maire, nous rappelons que la divagation des chiens sur la voie publique est interdite, et nous demandons aux propriétaires de bien vouloir prendre toutes précautions en ce sens.

COMITE DES FETES

- Le Samedi 9 Juillet au soir, une animation de bon aloi régnait dans le jardin du presbytère au centre duquel, sur deux lits de brisées achevaient de rissoler agneaux et volailles.

L'ambiance gaie, les conversations qui allaient bon train, l'excellente sonorisation musicale sous la baguette de Bruno DONDELINGER entraînant les danseurs en une joyeuse farandole, manifestaient bien du succès de ce FÊTECHOUI auquel un temps clément et une température douce prêtaient leurs concours.

Certes, la qualité de l'organisation dont il convient de remercier tous ceux qui y ont bien volontiers participé, les 4 agneaux, la trentaine de poulets, les deux pièces de vin et les dizaines de bouteilles de champagne qui ont péri ce soir là, ont bien contribué à ce résultat, mais la vraie réussite est celle des 175 participants qui oubliant un temps leurs soucis ont apprécié le plaisir d'être ensemble.

Si l'on ajoute que le budget est resté en équilibre il semble que l'on ait toutes les raisons de dire " A BIENTOT".

SAMEDI 19 NOVEMBRE

en Soirée

CHOUCROUTE

AUX MESNEUX

bière et vin blanc

PARTICIPATION :

Adulte : 25 F - 7 à 15 ans : 15 F

Moins de 7 ans : Gratuit.

Boisson comprise, sauf Champagne.



INSCRIPTION CHEZ :

- Madame LAIRE
1, Rue de Sacy - Tél 06 60 23
- Monsieur LABART
Rue d'entre Deux Villes -
Tél 06 53 95
- Monsieur DONDELINGER
32, Rue de Reims -
Tél 06 58 01